

Siège Social : 36000 Châteauroux
Adresse : 2 Place des Cigarières
Date de convocation : 06 mars 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Vendredi 28 Mars 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 28 mars,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (26)

AUJEAN Bernard, CABIROU Frédéric, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, GIRAULT Christian, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, PALLAS Jacques, PERSONNE Jacques, MAUBOIS Philippe, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, SLEDZ Jean, TAUPIN Patrice, VIDAL Claude.

Étaient absents (14)

ALLARD Bernard, DRUI Martial, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, BALSAN Charles Henri, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEMION Michel, TUAL Didier, VOITIER Brigitte, YVERNAULT Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (5)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
BAPTISTA DE HORTA Carole a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
IMBERT Tony a donné pouvoir à VIDAL Claude
NAVARRO David a donné pouvoir à DAUZIER Claude
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre

Étaient excusés (4)

BRANCHOUX Gilles, FOISEL Michel, JUDALET Patrick, VIAUD Philippe.



Objet : Attribution du marché de modernisation du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques « chargelec 36 »

CONTEXTE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX.

Le SDEI s'est doté de la compétence optionnelle « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques », à ce titre il installe et exploite, pour le compte de ses adhérents qui lui ont délégué la compétence, un parc de 105 bornes de puissance 22 kVA en courant AC avec deux points de recharge.

Le marché concerne la modernisation de 82 bornes de recharge pour véhicules électriques du réseau "chargelec36" paretrofit ou substitution afin d'effectuer une mise à jour technologique et de modifier les modalités de paiement du service.

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE ET CHOIX DE L'ENTREPRISE

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Après examen des offres remises par les candidats et au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation, l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse est Maintenance Industrielle pour un montant total de 330 390,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

- **Article 1er** : D'attribuer le marché relatif à la modernisation du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques « chargelec36 » à l'entreprise Maintenance Industrielle pour un montant de 330 390,00 € HT.
- **Article 2** : D'autoriser M le Président à signer le marché.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Louis CAMUS


Secrétaire de Séance :


Michel LION

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20250328-03202515-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025